

1518 (27 JUILLET).

La chambre des monn<sup>es</sup> vérifie les lettres  
royales pour la réouverture de la monn<sup>e</sup> de  
Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>o</sup>, fol. 55 r<sup>o</sup> à 56 r<sup>o</sup>.)